

**Rapport au Conseil communal de la ville de Pully**  
Séance du Conseil communal du 25 octobre 2017

Commission ad hoc :

**Préavis N° 16 – 2017 :**  
**Construction d'une station de lavage au chemin de la**  
**plage 1 à Pully – Crédit demandé CHF 252'000.00**

Date de la séance :	9 octobre 2017, de 18h30 à 19h15
Lieu :	Maison Pulliérane
Participants :	
Commission ad hoc :	Frédéric BONGARD, Président rapporteur Simone COLLET Isabelle KRENGER Liliane MASSON Philippe DIESBACH Léonardo KARDUM Stéphane LUGINBUEHL Julien PACHE
Représentants de la Municipalité :	Mme Lydia MASMEJAN, Conseillère municipale M. Sébastien CORNUZ, Chef de service de la DDGS M. Alain SCHNEIDER, adjoint au chef de service à la DDGS

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 9 octobre 2017 à la Maison Pulliérane en vue de l'analyse du préavis 16 – 2017 « Construction d'une station de lavage au chemin de la plage 1 à Pully – Crédit demandé CHF 252'000.00 », en présence des représentants de la municipalité. La commission souhaite remercier ces derniers pour leur disponibilité.

### **Résumé du préavis**

La station de lavage utilisée pour les véhicules communaux se situe à la Clergère, à proximité des locaux des pompiers. Suite à l'arrivée de nouveaux véhicules d'intervention elle a dû être déplacée à l'extérieur, sur le parking. Cette solution est actuellement utilisée depuis environ une année. Ne respectant pas toutes les normes en vigueur, elle n'est tolérée qu'à titre provisoire. C'est pourquoi une alternative doit être trouvée.

## Discussion

La discussion a pour l'essentiel porté sur les points suivants :

La question du site de la nouvelle station de lavage a été discutée. La municipalité explique que l'emplacement actuel de la station provisoire, au parking de la Clergère, n'est pas judicieux car cela pourrait entraver la sortie des véhicules d'urgence stationnés dans les locaux avoisinants. De plus, un plan de quartier est actuellement en préparation pour cette zone, qui pourrait donc être amenée à changer prochainement et de façon significative. L'emplacement proposé présente plusieurs avantages. En particulier, la proximité de bâtiments communaux (STEP) facilite l'accès aux services, comme l'eau. Aussi, l'intégration au paysage est jugée bonne.

La solution basée sur l'utilisation de stations de lavage privées a été écartée essentiellement pour des motifs d'efficacité sur le plan financier, comme expliqué dans le préavis. La municipalité estime qu'une diminution de la fréquence des lavages pour réduire les coûts d'une telle solution n'est pas appropriée. En effet, bien que de nature subjective, la propreté des véhicules communaux impacte directement l'image de la commune auprès de la population.

La problématique du risque environnemental lié à la proximité de la rivière La Paudèze a été soulevée. La municipalité explique que l'ensemble du projet a été validé par l'Etat de Vaud, et qu'il respecte donc les normes en vigueur à ce sujet. En particulier, la distance minimale entre la station de lavage et le cours d'eau est respectée. Il est également rappelé qu'une telle station de lavage a l'obligation de comporter un système de décantation permettant de récupérer les diverses substances pouvant se trouver dans l'eau de lavage (huiles, etc.). C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est interdit de laver son véhicule sur la voie publique si l'eau de lavage s'écoule dans les grilles d'évacuation.

Concernant la répartition des frais, il est entendu qu'une participation aux coûts d'exploitation et aux amortissements de la station de lavage soient facturés aux entités partenaires (Police Est Lausannois, SDIS Ouest Lavaux et ORPCI Lausanne Est). Toutefois, il n'est pas possible de connaître exactement leurs participations car les coûts d'exploitation et amortissements sont estimatifs à ce jour. Un journal d'utilisation de la station de lavage sera tenu et permettra de refacturer les prestations aux entités partenaires au terme de la première année d'exploitation.

L'équipement de la nouvelle station de lavage restera simple : il se composera essentiellement d'un jet à haute pression. Le bruit produit par le lavage des véhicules est jugé raisonnable. Il se limite essentiellement au bruit de l'eau sur la carrosserie. Quant à la durée de vie d'une telle station de lavage, elle est estimée à 20-25 ans par les fabricants. Plus conservatrice, la municipalité propose un amortissement sur une durée de 15 ans.

## Vote et conclusions

En conclusion, la commission ad-hoc, **à l'unanimité**, propose au Conseil communal de Pully d'accepter le préavis 16-2017.

Pully, le 17 octobre 2017

Pour la commission ad hoc,  
Frédéric Bongard